



COLLÈGE BOURGET

*Un monde de passions
depuis 1850*

**CONDITIONS PÉCUNIAIRES
SECTEUR PRIMAIRE
ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

Frais initiaux

- Ouverture de dossier 50 \$

Frais d'admission ou de réadmission (non remboursables)

200 \$

Frais obligatoires

- Scolarité * 3 090 \$
- Frais afférents 320 \$
 - Assurance accidents + service de santé 30 \$
 - Fonds des élèves 85 \$
 - Matériel pédagogique 125 \$
 - Frais technologiques 30 \$
 - Prêt des manuels scolaires 50 \$
- Association des parents 10 \$

Total des frais obligatoires :

3 420 \$

Frais variables

- Fournitures scolaires : peut varier entre 25 \$ et 95 \$ selon les degrés
- Uniforme et souliers : les frais de l'uniforme sont fixés par le fournisseur

Frais facultatifs

- Périodes d'étude différenciation **ou** 440 \$
 - Service de garde de 15 h 05 à 15 h 45 440 \$
 - Animation du midi (**déductible d'impôt**) 430 \$
 - Transport externe selon le circuit
 - Service annuel des dîners
 - Année complète 1 270 \$
 - Livret de 10 billets 73 \$
 - Repas à l'unité 8,25 \$
 - Service de garde (soir seulement de 15 h 50 à 17 h 45)
 - Annuel 770 \$
 - Occasionnel (tarif par soir) 8 \$
- (déductible d'impôt pour une année complète seulement)**

* Un montant de 3 515 \$ sera ajouté à ces frais pour un élève né hors Québec ayant domicile à l'extérieur du Québec (voir le document "Règles budgétaires au secteur primaire").